



## Nu propriétaire je veux faire une donation

-----  
Par franck16

Bonjour,

Je suis nu propriétaire d'un bien, mes parents usufruitiers.

Je souhaite faire une donation de cette nue propriété mais je désire conserver l'usufruit aux décès de mes parents afin de compléter ma retraite.

Est-ce possible ? ou bien dois-je attendre le décès de mes parents afin de récupérer l'usufruit avant d'envisager une donation en nue propriété ?

Merci de vos réponses